



Concours : Devise de l'Adapei 91 - Remise de prix



Remise de prix organisée le 7 mars dernier.

Merci à la Maison Valentine qui nous a accueillis, divertis avec une animation et régalez avec un goûter préparé par leurs soins et à la hauteur de cet événement.

Voir article page 3.

Sommaire

Mot du président.....	2
Evènements marquants.....	3
Du côté des établissements.....	4
Du côté de notre association.....	5
Nos projets avancent.....	7
Agenda.....	9
En bref !.....	10
Retour en images.....	12



Nous avons besoin de vous !!



Cher(e)s résident(e)s de nos établissements,
Chères familles et ami(e)s,
Cher(e)s professionnel(les) de nos établissements et services,
Chers partenaires de l'Adapei 91 et de ses établissements et services,

Comme je vous en parlais dans mon précédent éditorial, la situation financière du Département de l'Essonne et les restrictions budgétaires qui en découlent nous mettent nous-mêmes dans une situation comptable critique, tant pour le fonctionnement actuel de nos établissements et services, que pour leurs perspectives de développement. C'est pourquoi l'Adapei de l'Essonne a, aujourd'hui, un grand besoin de vous ! Pour une association de parents bénévoles telle que la nôtre, plus nous aurons d'adhérents, plus nous aurons de poids et de lisibilité auprès de nos partenaires institutionnels et plus nous pourrons développer de nouveaux projets. Venez grossir nos rangs ! (Bulletin d'adhésion détachable en dernière page)

L'Association est ouverte aux proches des personnes en situation de handicap, bien sûr, mais également à toute personne qui se sent concernée par ce sujet et qui souhaite lui apporter un soutien, y compris les salariés de l'Adapei de l'Essonne. Parlez de notre association autour de vous ! Faites-y venir des personnes qui pourraient nous soutenir. De même, si votre proche en situation de handicap est accueilli dans l'un de nos établissements et si vous n'êtes pas encore adhérent, rejoignez-nous maintenant !

Adhérer est très simple : il suffit de compléter et de renvoyer le bulletin d'adhésion que vous trouverez dans ce numéro, accompagné de votre cotisation. Cette cotisation fait l'objet de la même déduction fiscale que celle décrite ci-dessous.

Soyons clairs ! Le second point pour lequel nous avons besoin de vous est l'aspect financier. Le nerf de la guerre, ce qui nous

permet de créer des établissements d'accueil et de les faire fonctionner, ce qui nous permet de développer des actions auprès des familles, des personnes handicapées, des partenaires du territoire, c'est l'argent. Vu les difficultés du secteur médico-social en Essonne, nous sommes dans l'obligation de renforcer nos moyens financiers. Nous avons, à cet effet, créé un Fonds de Dotation qui est en mesure de recevoir des dons et legs, qui donneront lieu à une déduction fiscale à hauteur de 66 % de leurs montants. Ainsi, si vous donnez 100 € au fonds de dotation, il ne vous en coûtera réellement que 33 € après déduction fiscale. Je fais donc ici une nouvelle fois appel à votre générosité.



Nous avons également besoin de vous comme ambassadeurs, au cas où vous connaissiez des entreprises, des mécènes ou des donateurs potentiels qui accepteraient de nous soutenir. Ces entreprises pourront également bénéficier d'une déduction fiscale de 60 % du montant de leur aide. Là aussi, la procédure est simple. Tout est clairement expliqué sur notre site, sur la page dédiée : <https://adapei91.fr/fonds-de-dotation/>.

Nous comptons vraiment sur vous ! Parlez de l'Adapei de l'Essonne, de ses projets, de ses réalisations autour de vous !

Cet effet boule de neige peut souvent se révéler très fructueux. Nous sommes reconnus comme une association appliquant une gestion rigoureuse de ses finances et soyez assurés que toute somme récoltée sera exclusivement utilisée au bénéfice des personnes handicapées mentales de l'Essonne. Un grand merci par avance pour votre aide si essentielle.

Olivier Bergis – Président

Concours Adapei 91

Ca y est !!!! L'Adapei 91 a sa devise !!!

**Différent, comme tout le monde !
Exceptionnel, toujours !!!**

Cette devise n'est pas n'importe quelle devise ! Elle a été créée par des personnes accueillies et des professionnels d'établissements de l'Adapei 91 !

Cette devise a une histoire, que nous allons vous raconter. Elle a commencé il y a quelques mois. Quelqu'un a demandé un tee-shirt Adapei 91 pour participer à un événement sportif où on pouvait promouvoir l'association de son choix. On a fait des tee-shirts avec le logo de l'Adapei et une devise très généraliste : Ensemble pour le handicap en Essonne.

A la commission « communication », quelqu'un a dit : « il faut qu'on crée une devise qui représente l'Adapei 91, une devise originale, qui fera l'unanimité, qui interpellera et qui retiendra l'attention »

Un autre a dit : « et si c'était nos enfants qui créaient cette devise ? »

Et un autre a dit : « et si on lançait un concours pour qu'ils puissent créer cette devise »

Et c'était parti ! Le concours a été lancé dans tous les établissements de l'Adapei 91 ! Des ateliers ont été créés, à la Maison de Vaubrun et à la Maison Valentine. Nous étions impatients de recevoir les projets !

Et le résultat a été au-dessus de nos espérances, à tel point que nous n'avons pas pu départager les projets.

Et qu'ils sont arrivés ex-aequo ! Ils se complètent si bien qu'ils forment la devise de notre association. Cette devise est désormais la NOTRE.

Le 7 mars 2025, nous avons remis les trophées (voir photos en première page) aux deux équipes.

Pour montrer notre reconnaissance à chacun des membres des équipes, nous leur avons remis des prix individualisés.

Et nous leur avons promis que l'histoire de NOTRE double devise ne faisait que commencer !

C'est une devise qui porte haut et fort les valeurs de partage et de solidarité de l'Adapei 91. Ces valeurs sont essentielles pour le vivre ensemble, pour le vivre TOUS ensemble. C'est une devise qui nous rappelle que nous avons TOUS notre place dans cette société, dans le respect de nos singularités.

Notre projet consiste à décliner cette devise sur des objets du quotidien*. L'objectif est de permettre de collecter des fonds pour faire vivre des actions. Cela doit permettre aussi de faire connaître l'Adapei 91.

Et surtout, cette devise, du fait même de l'histoire de sa création, va contribuer à créer un sentiment d'appartenance à l'Adapei 91. On sera encore plus fier d'adhérer à l'Adapei 91, d'y travailler, d'y être accueilli, d'en être bénévole ou partenaire... Cette devise va renforcer notre identité commune !

Sylvette Gruais Pierre-Joseph
Responsable de la Commission Communication



Partenariat avec l'Udaf

En janvier 2024, l'Udaf de l'Essonne lançait un appel aux acteurs de la Protection Juridique des Majeurs (PJM) en Essonne pour travailler sur l'adaptation en Facile À Lire et à comprendre (Falc) des informations remises aux personnes en mesure de protection.

Lancement des capsules vidéo réalisées par et pour les majeurs protégés

En janvier 2024, l'Udaf de l'Essonne constituait un groupe de travail avec les acteurs de la Protection Juridique des Majeurs (PJM) en Essonne pour travailler sur l'adaptation en Facile À Lire et à comprendre (Falc) des informations remises aux personnes en mesure de protection (tutelle et curatelle).

Suite à cet appel, les trois associations tutélaires de l'Essonne (Udaf de l'Essonne, ATE, l'AJPC), trois mandataires privés et sept majeurs protégés ont collaboré pour adapter et créer cinq documents en Facile À Lire et à comprendre (Falc).

Ces documents sont librement téléchargeables sur le site internet de [l'Udaf de l'Essonne](http://ludaf.de.l'Essonne).

Afin de faire connaître ces documents, des vidéos ont été réalisées par des personnes en mesure de protection.

« J'ai le droit de comprendre ! » est un ensemble de cinq capsules vidéo qui a été réalisé par et pour les personnes accompagnées.

Le foyer Vignes-et-Tilleuls de l'Adapei de l'Essonne a rejoint le projet en septembre 2024.

Un groupe de six bénéficiaires du foyer s'est rendu tous les vendredis après-midi à l'Udaf de l'Essonne pour travailler sur ces vidéos.

Au total, 12 séances se sont déroulées. Chaque personne s'est investie dans la mesure de ses possibilités, que ce soit devant ou derrière la caméra.

Le groupe a imaginé les scénarios, joué devant la caméra, enregistré les sons et l'image.

Ces vidéos ont pour objectif d'améliorer l'accès à l'information et aux droits pour les personnes en mesure de protection (tutelle / curatelle).

L'Udaf de l'Essonne, l'Adapei de l'Essonne et l'association Baka vous invitent au lancement des vidéos « J'ai le droit de comprendre ! »

Affiche d'invitation pour le lancement des vidéos « J'ai le droit de comprendre ! ». L'affiche présente les logos des partenaires : Adapei 91, Udaf Essonne (UNIS POUR LES FAMILLES), et BaKa. Le titre principal est « J'ai le droit de comprendre ! ». Une citation indique : « Venez découvrir les vidéos réalisées par des majeurs protégés pour des majeurs protégés. ». Les détails de l'événement sont : JEUDI 10 AVRIL 2025 à 11H00. L'événement est suivi d'un cocktail. L'inscription se fait à secretariat.general@udaf91.fr. Le lieu est CinéMassy, Place de France, 91300 Massy. Les logos des soutiens sont : le Département de l'Essonne, le Département de Seine-et-Marne, CinéMassy, et MASSY MA VILLE AUPLAIS.

L'évènement se déroulera le jeudi 10 avril à 10h30 au CinéMassy (place de France – Massy).

La projection sera ponctuée de temps d'échanges avec les acteurs et les professionnels.

Loi sur le handicap – 20 ans après – Où en est-on ?

Impulsée par un large mouvement des associations de personnes en situation de handicap, inspirée par des avancées conceptuelles majeures (au plan national et international), la *loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, loi monumentale, annonçait dans son titre même une grande ambition.

20 ans après, qu'en est-il de l'effet de cette loi au regard des buts recherchés ?

Incontestablement, par rapport à la précédente loi de 1975, cette loi a été à l'origine d'évolutions majeures, en particulier :

- Elle comporte une définition du handicap comme processus interactif entre la personne dont certaines fonctions sont altérées et un environnement qui peut apporter des obstacles ou au contraire faciliter sa participation sociale (art.2). D'une part, cette définition conceptuelle ouvre le champ du droit relatif au handicap à des situations jusqu'alors méconnues par les institutions en charge de l'aide aux personnes handicapées (c'était notamment le cas pour les personnes dont le handicap résulte de troubles psychiques) ; d'autre part, elle place la société face à des responsabilités dans le processus de handicap.
- Elle crée le droit à compensation du handicap, fondé sur la prise en compte de l'ensemble des besoins d'aide et d'accompagnement des personnes, et ouvrant la voie à des réponses nouvelles.
- Elle crée le droit à l'accès de tous les enfants à l'école.
- Elle pose des exigences en matière d'accessibilité de l'espace public aux personnes en situation de handicap.

Mais elle n'a pas été entièrement appliquée :

- L'article portant sur la prévention des processus de handicap (art.4) vise notamment à rendre la société accueillante, on dirait aujourd'hui inclusive, par des actions pédagogiques en milieu scolaire et professionnel, la sensibilisation du public, l'amélioration du cadre de vie, etc.... Ces dispositions ont été peu appliquées dans les politiques publiques, à l'exception notable du soutien à l'entraide entre les personnes, sous forme des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), cependant destinés principalement aux personnes en situation de handicap psychique.



- L'application du droit à compensation s'est trouvé restreint, d'une part, par des restrictions financières affectant l'accueil et l'accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap, et d'autre part par les outils réglementaires : c'est le cas notamment du volet aide humaine de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui a nécessité récemment encore une réforme des textes pour s'appliquer plus convenablement aux personnes en situation de handicap mental, cognitif, ou psychique (décret du 19 avril 2022).
- Les échéances fixées pour rendre l'espace public accessible aux personnes en situation de handicap ne sont pas respectées.

Appliquer convenablement la loi de 2005 en y consacrant les moyens nécessaires reste donc d'actualité. Il faudra sans relâche œuvrer pour l'effectivité des droits acquis.

On ne voit guère, dans ce contexte, ce qu'apporterait une nouvelle loi spécifique au handicap.

Par contre, si on conçoit bien le handicap comme résultant d'une interaction entre une personne et la société, il faut développer l'action du côté de celle-ci, et adapter systématiquement le droit commun pour permettre la participation des personnes en situation de handicap.

Pour prendre des exemples concrets, on peut par exemple :

- Adapter l'école à l'accueil des enfants ayant des difficultés et besoins spécifiques, et pas seulement les accompagner individuellement dans l'école (ce qui d'ailleurs demande encore à être correctement fait pour tous) : en particulier, en adoptant des effectifs par classe et une organisation compatibles avec le droit de tous à l'école: comment peut-on inclure des enfants en situation

de handicap, même bien accompagnés, et demander aux enseignants, même bien formés, d'exercer leurs missions dans des classes dont les effectifs atteignent et dépassent 30 ?

- Adapter le droit du logement social pour permettre d'y développer l'habitat inclusif : notamment sur les modalités d'attribution des logements, ou le statut des espaces partagés. L'accessibilité du logement pour tous ne tient pas aux seuls aménagements physiques !

Le fauteuil roulant et le plan incliné ne se conçoivent pas l'un sans l'autre ; de même, pour toutes les personnes en situation de handicap mental, cognitif, psychique, il faut mettre en œuvre, indissociablement, l'accompagnement humain **et** l'accessibilité.

Pour nous, associations de familles et amis de ces personnes, la tâche reste donc immense !

Martine Barrès – Vice-Présidente

Colloque CHEMEA « 20 ans de la loi Handicap » - 11 Février 2025

La journée, organisée par CHEMEA, association de gestionnaires d'établissements médico-sociaux, a été très appréciée.

300 personnes – parents, salariés, acteurs associatifs et institutionnels, personnes en situation de handicap et étudiants – étaient présentes à l'Institut Mines-Télécom à Evry.

La matinée a débuté par des allocutions de M. DUROVRAY, président du Conseil Départemental, de M. FAHAS, directeur départemental de l'ARS et de M. DELMAS, Directeur Académique Adjoint pour l'École Inclusive.

Des intervenants de grande qualité ont ensuite partagé leurs regards sur l'évolution de la société dite « inclusive », entre ses ambitions inscrites dans la loi de 2005, la réalité vécue au quotidien et les défis qu'il reste à relever. M. GARDOU,

Mme ROLLIN, M. COPPIN et M. ROGER ont exposé leur analyse sur les avancées depuis 2005.

Des ateliers-débats ont permis d'échanger, et d'écouter le point de vue des personnes en situation de handicap, par la voix de représentants de l'association NOUS AUSSI.

Chacun à sa manière a mis en évidence les effets pour la société et la qualité du vivre ensemble. Une invitation à poursuivre le chemin vers une société réellement inclusive, dans laquelle le handicap n'est plus un obstacle mais une richesse pour tous.

Un grand merci à la dizaine de salariés de l'Adapei qui ont œuvré depuis des mois, au sein de CHEMEA pour contribuer à la réussite de ce colloque !

Prochainement, les actes du colloque seront disponibles.

Corinne Lefeuvre – Directrice générale



Carte Améthyste

Au 1er janvier 2025, le Conseil Départemental de l'Essonne a modifié le montant de sa participation financière au forfait Améthyste. Le forfait Améthyste est réservé aux plus vulnérables d'entre nous et notamment aux personnes handicapées. Il leur permet de se déplacer en Ile de France à des tarifs dits sociaux.

Le montant du forfait dépend des Conseils départementaux, au titre de leur compétence en matière de solidarité et de politiques médico-sociales.

On pourrait donc penser qu'en cette période difficile pour les personnes dont les seuls revenus sont les allocations qu'elles perçoivent au titre de leur handicap, le Département de l'Essonne baisse leur forfait. Il n'en est rien.

Au 1er janvier, se déplacer en Ile de France va coûter plus cher pour un Essonnien en situation de handicap, avec un forfait annuel zones 3-5 qui passe de 35 à 100 €, et celui pour les zones 1-5 de 120 à 300 €.

Dans les autres Départements d'Ile de France, les forfaits restent à l'identique et sont par ailleurs plus bas que les tarifs qui étaient pratiqués par le Département de l'Essonne avant le 1er janvier 2025 !

Nos projets avancent

FAM Hors les murs

C'est officiel ! Depuis décembre 2024, notre association a développé un nouveau service de Foyer d'Accueil Médicalisé hors les murs à la Maison Valentine. La construction de ce dispositif émane du nombre croissant d'années d'attente pour une place en internat.

Notre équipe composée de professionnels éducatifs, paramédicaux et médicaux intervient au domicile des personnes résidant dans le Sud de l'Essonne et dans les lieux mutualisés et conventionnés avec l'Adapei 91, pour proposer un accompagnement adapté et multiple.

Ce service a pour vocation de compléter une offre existante en développant du lien social et du répit tant pour la personne en situation de handicap mental que pour son aidant.

Le service dispose de 15 places donc sans plus tarder, n'hésitez pas à nous contacter !



L'équipe du FAM hors les murs

Découvrez la plaquette présentant ce nouveau service sur notre site internet :

Adapei91.fr

Point sur l'équipe mobile d'appui aux soins et prévention

L'Adapei a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé, Inclus'IF 2030.

L'Equipe Mobile d'appui aux soins et en prévention à la Santé - EMS, de la Maison Valentine a ainsi reçu l'autorisation d'exercer le 01/12/2024..

ÉQUIPE MOBILE D'APPUI AUX SOINS ET DE PRÉVENTION EN SANTÉ
EMS ÉMERAUDE

CHEFFE DE SERVICE
Fabienne HARANI
06 81 57 42 21
cds.ems.emeraude@maisonvalentine.fr

ÉQUIPE PARAMÉDICALE
ems.paramedemaisonvalentine.fr

ÉQUIPE SOINS
ems.soinsmaisonvalentine.fr

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE MOBILE

DANS LES ÉTABLISSEMENT DE L'ADAPEI 91

PLATEFORME DE SERVICE
1 rue Galvani
91300 Massy
Batiment A
2 ème étage

ACCOMPAGNEMENTS VERS LES PROFESSIONNELS EXTÉRIEURS





NOS MISSIONS

TRAVAILLER AVEC LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES ÉTABLISSEMENTS

↳ SITUATIONS INDIVIDUALISÉES

Orienter ou accompagner les personnes vers des établissements et/ou des professionnels de ville

Echanger sur une situation particulière en réunion d'équipe

Proposer des bilans spécifiques (psychomot, ergo, infirmier ...)
Mettre en place des préconisations adaptées aux besoins repérés

↳ PLUSIEURS PERSONNES DE L'ÉTABLISSEMENT

Réaliser des actes médicaux (préparation des pilluliers ...)

Proposer des ateliers de prévention adaptés aux besoins des établissements

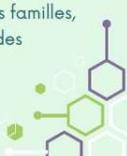




Elle est structurée autour de 3 missions :

Nos missions

- 1** Un **appui aux soins** en proposant une coordination et des interventions dans l'ensemble des établissements non médicalisés de l'Adapei 91 pour
 - Soutenir les personnes accompagnées et les équipes dans un suivi médical efficient.
 - Faciliter la présence d'intervenants hors les murs et organiser la mise en place d'un suivi ou d'une prise en charge.
 - Anticiper l'évolution des situations de santé grâce à l'expertise pluridisciplinaire de l'équipe mobile pour préparer les personnes accompagnées et les équipes à l'après.
- 2** La **prévention en santé**, c'est
 - Organiser des ateliers dont les sujets seront initiés par les établissements et/ou par les professionnels de l'équipe mobile en fonction des situations relevées, afin de soutenir le bien-être global.
 - Proposer des intervenants extérieurs experts en fonction des sujets.
 - Ces ateliers peuvent être réalisés dans un établissement de l'Adapei 91, au niveau de la plateforme de services coordonnés ou dans des locaux extérieurs.
- 3** Un **annuaire de professionnels** pour
 - Sensibiliser les praticiens ou établissements de ville à aller à la rencontre du handicap en proposant des outils pour faciliter la transmission des informations.
 - Créer des partenariats, conventionner avec des établissements de soins.
 - Orienter les personnes accompagnées, les familles, les professionnels des établissements.

Répit – Programme 2025 Pause Thé/Café – Rappel

Les dates en 2025 :

12 avril - 17 mai - 14 juin -
13 septembre - 4 octobre -
15 novembre - 13 décembre

Les horaires :

de 15 h à 16 h 30

Lieu :

4 allée de Copenhague 91300 MASSY

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de confirmer votre présence par email :

the-cafe-massy@adapei91.fr

LA PAUSE THÉ CAFÉ 2025

Vous êtes parents, amis d'une personne en situation de handicap mental, un de vos proches est accueilli dans l'un de nos établissements ?
Venez échanger, partager des expériences et des conseils autour d'un café ou d'un thé

Repartez avec des contacts, des idées et de l'énergie...

Vous pouvez confirmer votre présence
the-cafe-massy@adapei91.fr
Vivement conseillé sans obligation

Programmation 2025 :

- 18 janvier
- 15 février
- 15 mars
- 12 avril
- 17 mai
- 14 juin
- 13 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

 4 Allée de Copenhague
91300 MASSY
de 15 h à 16 h 30

contact@adapei91.fr



Programme du service Accueil Loisirs – Mars et Avril

Au programme, les samedis :

Activités musicales, visite d'une ferme pédagogique, brocante, soirée concert, korbball, Winnoland,

Et pendant les vacances scolaires :

Chasse aux œufs, pique-nique, balade en forêt, bowling, équitation, activités manuelles autour de Pâques.

Point Vert

Accueil loisirs Massy



Programme mars-avril 2025



Retrouvez le programme complet sur notre site internet

Rappel : Pour bénéficier des activités de l'Accueil Loisirs vous devez obligatoirement adhérer à l'Adapei 91

Boutique en ligne

Bilan de la campagne de Noël

A l'automne 2024 nous avons lancé la campagne de Noël avec une nouvelle organisation. Pour rappel, ce ne sont plus les Editions Ivoire qui gèrent la logistique mais la société RGOODS en lien avec l'équipe Partenariats et collecte de fonds de l'Unapei.

Cette première campagne de Noël a été réalisée dans un temps assez court et le bilan financier pour l'association est mitigé : 392,73 euros sur le montant des ventes et 332 euros de dons.

Mais nous restons optimistes et confiants !

Nouveauté - Accessible toute l'année

L'Unapei met en ligne la boutique solidaire toute l'année 2025 ; cela vous permet de commander, selon vos besoins, des produits locaux (70 % Made in France), des produits d'ESAT, des produits composés de matières naturelles et labellisés Oeko, Fairtrade, Ecocert....

Lorsque vous ouvrez le site vous avez à l'écran une liste déroulante des associations participantes. Il vous suffit de sélectionner notre association, Adapei 91.

Merci pour votre soutien et votre engagement pour le vivre ensemble.

Alors n'hésitez pas, faites-vous plaisir tout au long de l'année en sachant que 25 % du montant de vos achats sont reversés à l'Adapei 91.

Nous vous rappelons le nom du site : boutique.unapei.org.



Jeannine Bouiller – Secrétaire adjointe

Participez à la tombola des 40 ans de la Résidence Soleil !

À l'occasion du **40^e anniversaire de la Résidence Soleil**, une grande tombola est organisée le **5 avril 2025**. C'est l'opportunité idéale pour célébrer cet événement marquant et tenter de remporter de nombreux lots !

A gagner : 1 tablette (1^{er} prix) – 1 enceinte Bluetooth, des paniers garnis,...

Comment participer ? En achetant des billets de tombola



Prix du ticket : 2 euros

Où se procurer les tickets ? Renseignez-vous auprès du siège de l'association - 01 69 41 32 25.

De nombreux lots sont à gagner !

Ne manquez pas cette chance de repartir avec des cadeaux tout en soutenant ce bel événement à venir.

L'**Adapei 91** et la **Résidence Soleil** comptent sur votre participation pour faire de cet événement un grand succès ! Tentez votre chance...

Centre départemental de santé sexuelle de Palaiseau

Le Centre départemental de santé sexuelle de Palaiseau offre des services gynécologiques inclusifs pour les personnes en situation de handicap, avec des locaux accessibles et des outils adaptés. Il est situé au 18 avenue de Stalingrand à Palaiseau – Tél. 01 60 14 17 81

Le Service d'Accueil de Jour de la Résidence Soleil en visite à l'Assemblée Nationale

Le 17 février, les personnes accompagnées par le Service d'Accueil de Jour de la Résidence Soleil ont bénéficié d'une visite guidée de l'Assemblée Nationale conduite par Monsieur Guedj, député de l'Essonne, qui a eu l'amabilité de nous inviter.



Nos prochains temps forts

Jumbo Run

Le 17 mai. Au départ de la Maison Valentine avec une halte à la Maison du Coudray. Un événement exceptionnel, offrant aux personnes en situation de handicap l'opportunité de vivre une expérience inoubliable à bord de motos et de voitures anciennes conduites par des pilotes bénévoles au grand cœur. Un rendez-vous pour célébrer ensemble la diversité et l'accessibilité !

Congrès Unapei



L'association prévoit d'envoyer une délégation constituée d'administrateurs et de professionnels. Cette mobilisation témoigne de la volonté de l'association d'agir concrètement aux côtés de l'Unapei.

Fêtes des établissements

Comme chaque année, la Maison de Vaubrun, le Foyer Vignes et Tilleuls ainsi que la Maison Valentine se préparent activement pour leur grande fête de l'été. Cet événement tant attendu est l'occasion de rassembler résidents, familles et équipes autour d'un moment convivial et festif.

Les dates des différentes fêtes seront bientôt disponibles sur le site internet de l'association. Restez connectés !



Rappel



Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez encore adhérer.

Pour cela complétez, détachez et retournez le bulletin d'adhésion 2025 qui se trouve en dernière page.

Clins d'œil sur le quotidien

Rencontre des anciens adhérents de l'association Ensemble Handicap avec la participation de la chorale Zap'Chœur – Le 11 janvier



Rencontre des anciens adhérents de l'Apei de la Vallée de Chevreuse – Le 28 janvier



Une troupe venue de...l'île de La Réunion

Le Foyer Vignes et Tilleuls a accueilli une troupe de théâtre composée de 9 jeunes (Adapei de la Réunion, Association Frederic Levavasseur et de la Fondation Père Favron) en situation de handicap venant de La Réunion du 3 au 5 février 2025. Accompagné d'éducateurs, de parents et du metteur en scène.



Ils nous ont fait l'honneur de nous présenter leur pièce « **Juliette et Roméo** » le mardi 4 février à la salle Barbara à GOMETZ le CHÂTEL.



La Maison de Vaubrun fait sa révolution

Afin de créer du lien, la troupe de théâtre de la Maison de Vaubrun a joué sa pièce « **Vaubrun fait sa Révolution** »



Pendant l'entracte, entre les deux représentations, un goûter a été offert aux troupes de théâtre et aux spectateurs.

Les représentations ont été suivies d'un Apéro-dinatoire au Foyer Vignes et Tilleuls.



Saulx-les-Chartreux : Avancement des travaux d'extension de l'hébergement du Foyer Vignes et Tilleuls

Comme promis nous continuons de vous faire vivre cette belle aventure en images !



Le 12 mars



Le 17 février



Le 3 février



Rédacteur en chef : Olivier BERGIS : olivier.bergis@adapei91.fr

Pour toutes questions ou propositions d'articles, contacter le service communication de l'Adapei 91
communication@adapei91.fr ou appeler le 01 69 41 32 25

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS A DESTINATION DE L'UDAF*

→ Vous êtes : Parent : En couple Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire
Nombre d'enfant(s) : Mineur(s) : Majeur(s) :
Dont combien en situation de handicap ? : Mineur(s) : Majeur(s) : Décédé(s) :

→ Vous êtes : Personne Morale Ami(e) Tuteur(trice) / Curateur(trice)→ Vous êtes : En situation de handicap - Sous protection de :**Traitement par l'Udaf : Calcul suffrage familial*

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous rejoindre l'Adapei 91 ? :

 Un membre de votre famille est concerné par le handicap (précisez le lien de parenté et l'établissement fréquenté)
..... Vous êtes vous-même concerné(e) par le handicap, si vous fréquentez un établissement, lequel ?
..... Êtes-vous adhérent(e) d'une autre association du mouvement Unapei ?

Si oui, laquelle ?

Qu'attendez-vous de l'Adapei 91 ?
.....Seriez-vous prêt(e) à vous investir pour notre Association ? Si oui, comment ?
.....**Montant de la cotisation : (Y compris pour participer aux activités du service Accueil Loisirs à Massy)**

- Cotisation annuelle par personne dans une même famille : **65 €**
- Cotisation annuelle dans le cas d'une adhésion à une autre association de notre **mouvement Unapei** (si oui merci de préciser laquelle :) dans ce cas, le montant de la cotisation par adhésion est de : **33 €**
- Je fais un don seul ou en plus de ma cotisation d'un montant de :€ pour soutenir l'association.

Les cotisations et les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, selon l'article 200 du Code Général des Impôts**Règlement de la cotisation :** par chèque à l'ordre de l'Adapei 91 **accompagné du bulletin d'adhésion**

A : 124 Avenue des Champs Lasniers 91940 LES ULIS

 par virement bancaire sur le compte suivant : **IBAN FR76 4255 9100 0008 0043 0884 691**Dans ce cas merci d'**envoyer le bulletin d'adhésion** à l'adresse mail suivante :**→ adhésions@adapei91.fr ou par courrier dès le règlement effectué****Le reçu fiscal sera établi au nom de la personne titulaire du compte bancaire.**

Je soussigné(e), M/Mme.....désire adhérer à l'Adapei 91.

Date et lieu :

Signature de l'adhérent(e) :



Règlement Général sur la Protection des Données

Mentions légales sur la collecte de données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies via ce bulletin d'adhésion sont nécessaires pour gérer votre adhésion à l'association Adapei 91.

1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement de vos données personnelles est l'Adapei 91, Siège social 124 avenue des Champs Lasniers 91940 Les Ulis. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@adapei91.fr ou par téléphone au 01.69.41.32.25.

2. Finalités du traitement

Les données collectées sont utilisées dans le cadre des finalités suivantes :

- La gestion administrative de votre adhésion ;
- L'envoi d'informations sur les activités et événements de l'association ;
- La gestion des cotisations.

3. Données collectées

Les données personnelles collectées incluent :

- Nom et prénom ;
- Adresse postale ;
- Adresse e-mail ;
- Numéro de téléphone.

4. Base légale du traitement

Le traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement explicite au moment de votre adhésion.

5. Destinataires des données

Vos données personnelles sont strictement réservées à l'Adapei 91 et à l'union nationale Unapei et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers sans votre consentement préalable, sauf obligation légale.

6. Durée de conservation

Vos données seront conservées pendant la durée de votre adhésion et jusqu'à 5 ans après la fin de celle-ci pour des raisons légales ou administratives. Passé ce délai, elles seront supprimées ou anonymisées.

7. Vos droits

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- Accès, rectification, ou suppression ;
- Limitation du traitement ;
- Opposition au traitement ;
- Portabilité des données ;
- Retrait de votre consentement à tout moment.

Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@adapei91.fr et adresser votre demande auprès du président de l'association. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

8. Sécurité des données

Nous mettons en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité de vos données personnelles.

En signant ce bulletin d'adhésion, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces informations et acceptez le traitement de vos données dans les conditions décrites.

J'accepte que mes données personnelles inscrites sur le bulletin d'adhésion soient utilisées pour la gestion interne des adhésions en relation avec la tête de réseau Unapei et l'Udaf (uniquement si informations facultatives renseignées*).

A l'Adapei 91	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	pour les finalités ci-dessus
A l'Unapei	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	pour les finalités ci-dessus + envoi magazine Vivre Ensemble
A l'Udaf	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	pour le calcul du suffrage familial*

Date :Lieu :

Signature :